

P.A. n° 06907000071  
Pièce annexée à mon arrêté du 10.06.09

8

## **Commune de COUR SUR LOIRE**

LOIR ET CHER

PROJET DE LOTISSEMENT

SOCIETE VAL DE LOIRE HABITAT

Lieudit " Les Montreuil "   
Section B, Nos 684 à 687

### **PROGRAMME DES TRAVAUX**

#### **I - GENERALITES :**

L'ensemble des travaux relatifs à la voirie et aux réseaux (réfection de chaussée, Electricité, Télécom, Eclairage public, Eaux Usées) sont réalisés par la commune de Cour sur Loire dans le cadre d'une PVR prenant en compte l'aménagement du hameau des Montreuil.

#### **II - TRAVAUX A REALISER :**

##### **EAUX USEES :**

La canalisation principale existe sur la rue Creuse. Les branchements pour les lots 2 et 5 sont déjà réalisés. Les branchements pour les lots 1, 3 et 4 seront créés.

##### **EAU POTABLE :**

Les branchements seront réalisés conformément aux prescriptions de l'organisme gestionnaire.

##### **EAUX PLUVIALES :**

Les eaux pluviales seront évacuées sur chaque lot, par drainage superficiel et captage dans un puisard conformément à l'étude de sol jointe.

**ELECTRICITE :**

Les branchements seront réalisés conformément aux prescriptions des services du Syndicat d'électricité

**TELEPHONE :**

Les branchements seront réalisés conformément aux prescriptions des services de FRANCE TELECOM.

**ESPACES VERTS :**

Conformément à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France à la suite d'une étude paysagère datant de 2001, en fond de chaque lot à bâtir sur une profondeur d'environ 11 mètres sera créé un rideau végétal brise vent et masquant les futures constructions depuis la route nationale 156.

Les essences suivantes sont préconisées :

- arbres de haut jet : châtaigniers, chênes, érables sycomore, frênes, hêtres, liquidambars, merisiers, noyers, ormes communs ou de sibérie et peupliers.
- Pour le garnissage intercalaire : acacias, bouleaux, charmes, châtaigniers, noisetiers, saules, sorbiers.
- Pour le garnissage bas : aubépine blanche, cerisiers, cotonéasters, fusains d'Europe, noisetiers et troènes.

PA. n° 06307C00011  
RECUE  
22 JUIN 2008  
ODEA / U.T.C.